

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 1 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Environnement

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Projet de restauration hydro-écologique des marais de Vogna et Brenet – Contrat Natura 2000 signé avant le 31/12/2016 par la commune d'Arinthod portant contractualisation avec l'État et l'Europe

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération du 13/02/2017 relative aux contrats Natura 2000 signés avant le 31/12/2016 portant contractualisation avec l'État et l'Europe,

Vu le projet de restauration hydro-écologique des marais de Vogna et Brenet,

1. Contexte général des marais de Brenet et Vogna

Situé sur la commune d'Arinthod, les marais de Brenet et Vogna abritent un ensemble de milieux naturels diversifié et d'une grande valeur écologique. En lien avec la topographie en cuvette des sites, on y trouve imbriquées des formations de bas marais alcalins, de mégaphorbiaies et de prairies humides d'intérêt communautaire. Ces sites accueillent également une grande diversité d'espèces animales et végétales caractéristiques des milieux ouverts humides, parmi lesquelles la bacchante et la germandrée des marais, la grassette vulgaire, la gentiane des marais et l'azuré des mouillères.

Ces vastes zones humides, qui jouent un rôle de stockage, de régulation et d'épuration de l'eau bien en amont des captages d'alimentation en eau potable, peuvent être considérées comme le château d'eau d'Arinthod et des communes proches.

Durant les siècles passés, l'exploitation des marais par la fauche ou le pâturage a maintenu l'ouverture du milieu. Du fait de la déprise agricole et du drainage de la zone dans les années 1960-1970, la fermeture de la végétation rend les marais de moins en moins accueillants pour les espèces typiques de milieux ouverts humides. Par ailleurs, les abords du marais de Brenet sont colonisés par la Verge d'or géante (*Solidago gigantea*), espèce exotique susceptible à terme de l'envahir

complètement. A terme et sans intervention, on peut prédire un appauvrissement de la richesse biologique des marais et leur atterrissement progressif.

Par ailleurs, les épisodes climatiques extrêmes des dernières années et leurs conséquences sur les milieux aquatiques et la ressource en eau (assecs prolongés de certains ruisseaux, mortalité piscicole) confirment l'utilité et l'urgence des interventions visant à améliorer la capacité et l'état de conservation des zones humides situées en tête de bassin, afin qu'elles puissent pleinement jouer le rôle d'éponge et de réservoir et atténuer les effets sévères des sécheresses et des inondations.

Soucieuse de remédier à ces problématiques de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau et de prévenir des situations plus critiques, la commune d'Arinthod a engagé dès 2014 une réflexion autour de la restauration hydro-écologique et de l'entretien des marais de Brenet et Vogna (en lien avec les propriétaires privés des parcelles du site concernant Brenet). Dans ce cadre, elle a confié au service Natura 2000 de la Communauté de Communes Petite Montagne la mission d'élaborer un diagnostic des marais, préalable à la mise en place d'un plan de gestion.

2. Projet de restauration hydro-écologique porté par la commune d'Arinthod

Les objectifs visés par le projet sont de :

- Rétablir le bon état de conservation des marais (en termes de milieu naturel et de zone humide)
- Pérenniser la présence d'espèces patrimoniales au sein des marais

Les travaux projetés correspondent à quatre axes d'intervention :

- Rouvrir les zones embroussaillées
- Restaurer le fonctionnement hydraulique naturel des marais
- Diversifier les milieux
- Lutter contre la Verge d'or

Le projet prend la forme d'un contrat Natura 2000 signé par la commune.

Les financements nécessaires à la réalisation des travaux ayant été confirmés officiellement fin 2017, la commune souhaite à présent entreprendre les travaux préconisés sur la période 2018-2021.

Le conseil communautaire après avoir délibéré et voté à l'unanimité

APPROUVE le projet de restauration hydro-écologique des marais de Brenet et Vogna,

VALIDE ET CONFIRME le fait que la maîtrise d'ouvrage du projet et toute démarche en rapport seront portées par la commune d'Arinthod,

CHARGE le Président ou le vice-Président en charge de l'environnement, Monsieur Gérard CHARRIERE, de suivre ce dossier.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 13/03/2018
et publication ou notification du 13/03/2018

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
Le Président
Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 2 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Environnement

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Concours des Prairies Fleuries Edition 2018 – Millésime 2019 : organisation

Considérant les statuts de la communauté de communes,
Considérant la mise en valeur du territoire par ce concours,
Considérant le projet de Concours des Pratiques Agro-écologiques - Prairies et Parcours (anciennement Concours des Prairies Fleuries) sur le territoire Petite Montagne en 2018,
Considérant le projet de convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura,

Le conseil communautaire après débat

APPROUVE le principe d'organiser un Concours des Pratiques Agro-écologiques - Prairies et Parcours sur le territoire Petite Montagne en 2018,

APPROUVE la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura,

SOLLICITE des partenaires financiers les aides financières à leur taux maximal,

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires et particulièrement la convention de partenariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 13/03/2018
et publication ou notification du 13/03/2018

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
Le Président
Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 3 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Environnement

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Concours des Prairies Fleuries Edition 2018 – Millésime 2019 : prix remis au lauréat

Considérant l'organisation du Concours des Pratiques Agro-écologiques - Prairies et Parcours en 2018 par le service Natura 2000 de la Communauté de Communes Petite Montagne en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura,

Considérant la volonté de récompenser par un prix le lauréat du concours,

Le conseil communautaire après débat

DECIDE d'octroyer un prix au lauréat du Concours des Pratiques Agro-écologiques - Prairies et Parcours organisé en 2018,

DECIDE que ce prix sera un diagnostic fourrager de son exploitation réalisé par la Chambre d'Agriculture du Jura ainsi qu'un voyage aller-retour à Paris pour participer à la remise des prix du concours national au Salon International de l'Agriculture (SIA) qui se tiendra en 2019,

PREND ACTE que les entrées aux SIA seront remises par l'organisation nationale du concours,

DECIDE que la prestation « diagnostic fourrager » sera réglée par la collectivité à la Chambre d'Agriculture du Jura,

DECIDE que les billets de train aller-retour du lauréat et de l'agent Natura 2000 qui l'accompagnera seront à la charge de la collectivité,

AUTORISE l'agent Natura 2000 à réserver les billets de train aller-retour sur le site de la SNCF pour le lauréat et pour lui-même,

PREND ACTE que la réservation entraîne le paiement et **DECIDE** de rembourser l'intégralité des frais avancés à l'agent Natura 2000 pour le lauréat du concours et pour lui-même sur justificatif du bon de réservation.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 13/03/2018
et publication ou notification du 13/03/2018

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
Le Président
Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 4 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Prestation de service –Remplacement secrétariat-Facturation

Considérant l'absence de Mme GUILLOT Stéphanie secrétaire de Mairie,
Considérant la demande des communes que le remplacement soit assuré par du personnel de la Communauté de Communes Petite Montagne
Considérant que ce remplacement est exceptionnel et temporaire
Considérant le décompte des heures de travail effectuées ci-joint et le coût horaire de l'agent,

Le conseil communautaire après débat et vote à l'unanimité

VALIDE le décompte des heures de travail effectuées par Madame Patricia CLERC pour la commune de LA BOISSIERE et de Madame Aurélie DRAPIER pour les communes de CHARNOD, de DRAMELAY et le Syndicat à la Carte du canton d'Arinthod, remplacement exceptionnel et temporaire du 23/10/2017 au 17/01/2018,

VALIDE le coût horaire (charges patronales) comprises de Madame Patricia CLERC et de Madame Aurélie DRAPIER respectivement à 19.99 €/ heure et 15.57 € / heure,

DECIDE de facturer la somme de 572 € 20 à la Commune de Charnod,

DECIDE de facturer la somme de 147 € 92 à la Commune de Dramelay,

DECIDE de facturer la somme de 429 € 79 à la Commune de La Boissière,

DECIDE de facturer la somme de 1105 € 47 au Syndicat à la Carte du canton d'Arinthod,

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires et à émettre les titres correspondants

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 13/03/2018
et publication ou notification du 13/03/2018

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
Le Président
Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 5 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Cadences d'amortissement des immobilisations sur les budgets annexes de la communauté de communes Petite Montagne

Considérant les différents budgets annexes de la Communauté De Communes Petite Montagne

Considérant les différentes nomenclatures budgétaires

Considérant les préconisations en matière de cadencement d'amortissement des immobilisations

Le conseil communautaire après débat et vote à l'unanimité

FIXE le cadencement d'amortissement des immobilisations sur les budgets annexes comme suit :

Biens	Durée amortissement
Etudes mise à disposition	Selon la durée fixée par l'assemblée délibérante avant la mise à disposition
Etude réseau (non suivi de travaux) Plan de réseau - montant inférieur à 5 000 €	5 ans
Etude réseau (non suivi de travaux) Plan de réseau - montant supérieur à 5 000 €	10 ans
Installations générales, aménagements, moteurs Montant inférieur à 20 000 €	10 ans
Installations générales et aménagements divers Montant supérieur à 20 000 €	20 ans

Autres Agencements de terrain	20 ans
Projet d'infrastructure	15 ans
Aménagements et constructions	30 ans
Aménagements et constructions pour l'usine Plastic Franc-Comtois – (crédit relais)	20 ans
Construction pour la Ferme Relais – (crédit relais)	25 ans
Matériel et outillage technique Montant inférieur à 10 000 €	5 ans
Matériel et outillage chaufferie montant inférieur à 500 €	5 ans
Matériel et outillage chaufferie montant supérieur à 500 €	10 ans
Matériel et outillage technique Montant supérieur à 10 000 €	10 ans
Voiture et matériel roulant	8 ans
Equipement de bureau – Matériel informatique et logiciel	5 ans
Mobilier	10 ans
Zonage d'assainissement	5 ans
Branchement Montant supérieur à 10 000 €	40 ans
Regard - Montant inférieur à 10 000 €	10 ans
Regard - Montant supérieur à 10 000 €	40 ans
Réseau d'assainissement mise à disposition	Selon la durée fixée par l'assemblée délibérante avant la mise à disposition
Réseau d'assainissement	40 ans
Station d'épuration- Réseaux -Travaux - Mise à disposition	Selon la durée fixée par l'assemblée délibérante avant la mise à disposition
Station d'épuration- Réseaux -Travaux Montant inférieur à 15 000 €	10 ans
Station d'épuration-Réseaux Travaux Montant supérieur à 15 000 €	40 ans
Infrastructure bâtiment chaufferie	10 ans
Réseau de chaleur – Sous station	20 ans
Chaudière – Electrofiltre	20 ans
Benne à cendres	20 ans
Adoucisseur d'eau- Palette métallique	15 ans
Clôture - Portail métallique	10 ans
Vaisselle	5 ans

FIXE la durée de reprise de subventions affectées à un bien à celle de l'amortissement.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 13/03/2018
et publication ou notification du 13/03/2018

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
Le Président
Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 6 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Participation du budget Natura 2000 aux frais de structure de la collectivité

Considérant les statuts de la communauté de communes Petite Montagne,

Considérant que le service Natura 2000 occupe un bureau au siège de la communauté de communes Petite Montagne d'une surface 51,04 m²,

Considérant que la surface totale utile du bâtiment est de 794,04 m²,

Considérant que le service Natura 2000 utilise le copieur de la communauté de communes Petite Montagne,

Considérant que les lignes téléphoniques du service Natura 2000 relèvent du parc de lignes téléphoniques de la communauté de communes Petite Montagne,

Considérant les dépenses d'électricité du bâtiment, de chauffage, de location de copieurs, d'abonnement et consommation téléphoniques effectuées en 2017,

Le conseil communautaire après débat et vote à l'unanimité

PREND ACTE que le service Natura 2000 est hébergé au siège de la communauté de communes Petite Montagne dans un bureau de 51,04 m²,

DECIDE que le service Natura 2000 devra participer aux frais de structures à compter de 2018,

DECIDE de fixer, de manière forfaitaire, la participation du service Natura 2000 par rapport aux dépenses d'électricité et de chauffage 2017 au prorata de la surface utilisée,

DECIDE de fixer, de manière forfaitaire, la participation du service Natura 2000 par rapport aux dépenses liées au copieur, abonnement et consommation téléphoniques en fonction du nombre de services et d'agents concernés par ces postes de dépenses et de l'utilisation évaluée pour chacun d'eux,

DECIDE de fixer le forfait annuel de la participation du service Natura 2000 par rapport aux dépenses d'électricité à 150 €, aux dépenses de chauffage à 725 €, à l'utilisation du copieur à 75 €, à l'abonnement et consommation téléphoniques à 400 €, soit un total de 1350 € / an

S'ENGAGE à inscrire, chaque année, sur le budget Natura 2000 les crédits nécessaires à ces écritures.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 13/03/2018
et publication ou notification du 13/03/2018

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
Le Président Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 7 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Admission en non-valeur – Créances éteintes par décision de justice

Considérant les décisions de justice

Considérant les états d'admission en non- valeur transmis par le comptable de mars 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

PREND ACTE de l'état d'admission en non- valeur transmis par le comptable de mars 2018

DECIDE d'admettre en non-valeur les listes ci-dessous suite à des décisions de justice

Budget	Référence de la liste	Montant
Budget général	B050 1854370232	142.55 €
Budget général	B050 2834290532	1 014.97 €
Budget assainissement collectif	B2774560232	2 226.24 €
Budget assainissement non collectif	B065 3170210232	1177.00 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 13/03/2018
et publication ou notification du 13/03/2018

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 8 2018.03.12
Nombre de membres :
En exercice : 49
Présents : 32 Absents : 17
Qui ont pris part au vote : 32
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation : 27/02/2018
Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.
ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ
SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Approbation Compte Gestion 2016- Budget annexe NATURA 2000

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'émettre des remarques sur chacun des comptes de gestion ;
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté à l'unanimité

déclare que le compte de gestion du budget annexe NATURA 2000 dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 13/03/2018
et publication ou notification du 13/03/2018

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

Département
DU JURA

Communauté communales de
C.C. PETIT-MONTAGNE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

du 9 2018 03 12

Nombre de membres en exercice 43
Nombre de membres présents 31
Nombre de suffrages exprimés 31
VOTES 31 Pour 31
Date de convocation 27/02/2018

Seance du 12/03/2018 17 heures

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Genavé CHARRAIRE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Resultats reportés	251 105,22	-	792,40	-	251 897,62	-
Opérations de l'exercice	170 937,16	129 378,72	5 235,48	1 988,15	44 805,77	-
TOTAUX	422 042,38	129 378,72	6 027,88	1 988,15	296 703,39	-
Résultats de clôture	292 003,00	-	4 039,73	-	296 703,39	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	422 042,38	129 378,72	6 027,88	1 988,15	296 703,39	-
RESULTATS DEFINITIFS	292 003,00	-	4 039,73	-	296 703,39	-

Ont signés au registre des délibérations MM

PRÉSENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrice ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Remy BUMOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARNETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERO, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Charles GROSIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUTTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDEY, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Pour expédition conforme,
Le Président de séance,



Trois membres Préfecture du Jura le 13/03/2018
et aff. de l'Etat le 12/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Séance du 12 mars 2018 - 19 heures

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017 le conseil communautaire régulièrement convoqué le 27 février 2018

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 32
Nombre de membres exprimés : 32
Vote: 32 Pour 32 Contre 0 Abstention : 0

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Remy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDC, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Charles GROSIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

décide d'affecter le résultat comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice : précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	-41 558,44
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	-251 126,22
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-292 663,66
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précède de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-4 038,73
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) : précède du signe + ou - Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	4 038,73
AFFECTATION = C. + G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-292 663,66

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas en compte pour l'attribution des crédits de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des crédits.

(4) En cas de déficit ou de déficit.

certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture du Jura le 13/03/2018 et de la publication le 13/03/2018

à ARINTHOD le 13/03/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 13/03/2018
et publication ou notification du 13/03/2018Signature dématérialisée
Le Président
Jean-Louis DÉLORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 11 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Vote budget primitif 2018 Natura 2000

Considérant la présentation des prévisions du budget primitif 2018 pour le budget annexe NATURA 2000

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté par 0 abstention, 32 voix pour, 0 contre

- **APPROUVE** le budget primitif 2018 NATURA 2000 tel que présenté.
 - la section de fonctionnement s'équilibre à 554 538.00 €
 - la section d'investissement s'équilibre à 5 281.00 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 13/03/2018
et publication ou notification du 13/03/2018

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 12 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Approbation Compte Gestion 2016- Budget annexe Logements temporaires

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'émettre des remarques sur chacun des comptes de gestion ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté à l'unanimité

déclare que le compte de gestion du budget annexe Logements temporaires dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/03/2018
et publication ou notification du 14/03/2018

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

def AB sub.03.12

Nombre de membres en exercice. 43
Nombre de membres présents 37
Nombre de suffrages exprimés 37
VOIES: Pour 37
Date de convocation: 27/02/2018

Séance du 12 Mars 2018 à 19h30 en

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Gérard CHARRIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Président après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
logements temporaires						
Résultats reportés.....	13809,04		7 844,16		21 653,20	
Opérations de l'exercice	11 232,86	9 485,61	10 274,29	7 245,10	4 796,44	
TOTAUX.....	25 041,90	9 485,61	18 118,45	7 245,10	26 449,64	
Résultats de clôture	15 576,29		10 873,35		26 449,64	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	25 041,90	9 485,61	18 118,45	7 245,10		
RESULTATS DEFINITIFS	15 576,29	-	10 873,35	-	26 449,64	

Oml signés au registre des délibérations : MM

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COUM, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Linnet BUFFAVAMD, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne ROUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIER, Thierry COMTE, Cyrille DOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSODIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BÉSNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole YELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Pour expédition conforme,
Le Président de séance,




Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/03/2018
et publication ou notification du 14/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Séance du 12 mars 2018 – 19 heures

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017 le conseil communautaire régulièrement convoqué le 27 février 2018

Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Nombre de membres exprimés :	32
Vote :	32 Pour 32 Contre 0 Abstention : 0

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDILLCT, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline RFBREYFND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUÉROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSODIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVFRNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

décide d'affecter le résultat comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 737,25
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-13 809,04
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-15 576,29
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 011 (si excédent)	-10 873,35
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D + E	10 873,35
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1058 en investissement G. = au minimum : couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DÉFICIT REPORTE D 002 (4)	-15 576,29

(1) : 0 signe de profit, 0,00, excédent; 0,00, excédent positif; 0,00

(2) : Excédent ou déficit, sous le parti positif et le double du parti négatif du résultat de l'exercice et du résultat antérieur.

(3) : Le signe des lignes à inscrire de la section de fonctionnement n'est pas à inscrire sur l'annexe des résultats de fonctionnement.

(4) : Les lignes à inscrire de la section de fonctionnement sont reportées au budget de reprise des résultats.

(5) : En cas de 1 (1) à par affectation.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/03/2018
et publication ou notification du 14/03/2018

à ARINTHOD le 14/03/2018

Signature dématérialisée
Le Président
Jean-Louis DELORME



Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 15 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Vote budget primitif 2018 Logements temporaires

Considérant la présentation des prévisions du budget primitif 2018 pour le budget annexe Logements temporaires

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté par 0 abstention, 32 voix pour, 0 contre

- APPROUVE le budget primitif 2018 Logements temporaires tel que présenté.
 - la section de fonctionnement s'équilibre à 42 472.00 €
 - la section d'investissement s'équilibre à 21 809.00 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/03/2018
et publication ou notification du 14/03/2018

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 16 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Approbation Compte Gestion 2016- Budget annexe Bâtiment PFC

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'émettre des remarques sur chacun des comptes de gestion ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté à l'unanimité

déclare que le compte de gestion du budget annexe Bâtiment PFC dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/03/2018
et publication ou notification du 14/03/2018

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice: 49
 Nombre de membres présents: 34
 Nombre de suffrages exprimés: 34
 SUFFRAGE Pour... 34
 Date de composition: 27/03/2018

del 17 2018 03 03

Séance du 12/03/18 à 18 heures 00

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Gérard CHARNIER, débattant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de reversement considéré;

1° Le donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
BATIMENT PFC						
Résultats reportés.....		176 237,04	20 547,00			147 209,95
Opérations de reversement	143 619,64	141 182,00	104 096,67	99 639,68		33 105,37
TOTAUX.....	143 619,64	317 419,04	133 043,75	99 639,68		180 396,33
Résultats de clôture		213 799,40	33 404,07			180 395,33
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....	143 619,64	337 419,04	133 043,75	99 639,68		180 396,33
RESULTATS DEFINITIFS.....		213 799,40	33 404,07			180 396,33

Ont signé au registre des délibérations : MM

Pour expédition conforme,
Le Président de séance,



PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.
ABSENTS ou ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Charles GROSODIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ
SECRETAIRES DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture du Jura le 14/03/2018
 et publication ou notification du 14/03/2018

39016

Code INSEE

Jura 2018.0342

CÔTE PETITE MONTAGNE

BATIMENT PFC-072

2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Séance du 12 mars 2018 – 19 heures

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017 le conseil communautaire régulièrement convoqué le 27 février 2018

Nombre de membres en exercice : 49
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de membres exprimés : 32
 Vote: 32 Pour 32 Contre 0 Abstention : 0

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RÉNAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSEES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

décide d'affecter le résultat comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	37 562,36
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	176 237,04
C. Résultat à affecter = A. + B (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	213 799,40
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement précédé de + ou - D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-33 404,07
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) précédé du signe + ou - Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	33 404,07
AFFECTATION = C. - G. + H.	213 799,40
1) Affectation en réserves R1068 ou investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	33 404,07
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	180 395,33
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture du Jura le 14/03/2018 et de la publication le 14/03/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture du Jura le 14/03/2018
 et publication ou notification du 14/03/2018

à ARINTHOD le 14/03/2018

Signature dématérialisée
 Le Président
 Jean-Louis DELORME



Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 19 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Vote budget primitif 2018 du budget annexe Bâtiment PFC

Considérant la présentation des prévisions du budget primitif 2018 pour le budget annexe Bâtiment PFC

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté par 0 abstention, 32 voix pour, 0 contre

- APPROUVE le budget primitif 2018 Bâtiment PFC tel que présenté.
 - la section de fonctionnement s'équilibre à 362 051.00 €
 - la section d'investissement s'équilibre à 142 182 .00 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/03/2018
et publication ou notification du 14/03/2018

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 20 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Approbation Compte Gestion 2016- Budget annexe Ferme relais LES PERRIS

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'émettre des remarques sur chacun des comptes de gestion ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté à l'unanimité

déclare que le compte de gestion du budget annexe Ferme relais LES PERRIS dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/03/2018
et publication ou notification du 14/03/2018

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de titres et annexes: 24
Nombre de crédits bloqués: 31
Nombre de sub-équivalences: 31
VOTES: 31 pour, 31
Date de consultation: 27/03/2018

du 24 mars 2018 à 19h

Séance du 12/03/2018 à 19 heures

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de **GÉRARD CHARRIERE** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés:		69,95	3 568,72		3 498,77	
Opérations de l'exercice:	11 174,46	- 5 210,15	12 855,56	12 389,59		3 568,72
TOTAUX	11 174,46	15 260,10	16 424,28	12 389,59	3 498,77	3 568,72
Résultats de clôture:		4 105,64	4 133,69			59,95
Résultats à réaliser:						
TOTAUX CUMULES:	11 174,46	15 280,10	76 424,28	12 989,59	3 498,77	3 568,72
RÉSULTATS DEFINITIFS:		4 105,64	4 035,69			69,95

Com signé au registre des délibérations N°M

Pour expédition conforme,
Le Président de séance,

PRÉSENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FALYRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAYAND, Gérard GAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Remy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOÛCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUKQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrilc JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER,

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Charles GROSODIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRACOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRES DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/03/2018
et publication ou notification du 14/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Séance du 12 mars 2018 – 19 heures

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017 le conseil communautaire régulièrement convoqué le 27 février 2018

Nombre de membres en exercice : 49
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de membres exprimés : 32
 Vote : 32 Pour 32 Contre 0 Abstention : 0

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARO, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Jostane CARRFTIF, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thiery COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER TRÉCOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

décide d'affecter le résultat comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + lement ou - déficit)	4 035,89
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif précédé du signe + lement ou - déficit)	69,95
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	4 105,84
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	4 035,69
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D + E.	4 035,89
AFFECTATION -C. = G. + H.	4 105,84
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (3) = au minimum couverture du besoin du fonctionnement F	4 035,89
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	69,95
DÉFICIT REPORTE D 002 (4)	

certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture du Jura le 14/03/2018 et de la publication le 14/03/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture du Jura le 14/03/2018
 et publication ou notification du 14/03/2018

à ARINTHOD le 14/03/2018

Signature dématérialisée
 Le Président
 Jean-Louis DELORME



Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 23 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Vote budget primitif 2018 du budget annexe Ferme relais les perris

Considérant la présentation des prévisions du budget primitif 2018 pour le budget annexe Ferme relais LES PERRIS

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté par 0 abstention, 32 voix pour, 0 contre

- APPROUVE le budget primitif 2018 Bâtiment Ferme relais LES PERRIS tel que présenté.

la section de fonctionnement s'équilibre à 15 289.00 €

la section d'investissement s'équilibre à 17 076 .00 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/03/2018
et publication ou notification du 14/03/2018

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 24 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Approbation Compte Gestion 2017- Budget annexe ZA EN CHACOURT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'émettre des remarques sur chacun des comptes de gestion ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté à l'unanimité

déclare que le compte de gestion du budget annexe ZA EN CHACOURT dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 15/03/2018
et publication ou notification du 15/03/2018

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en présence: 28
 Nombre de membres présents: 31
 Nombre de suffrages exprimés: 34
 VOTES: 44 voix... 31
 Date de l'assemblée: 27/03/2018

chap 25 2018.01.12

Séance du 27/03/2018 19h55 heures

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Gérard CHARRETTÉ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
ZONE ACTIVITES						
Résultats reportés.....	-	19 371,51	119 370,25	-	90 998,32	-
Opérations de l'exercice	28,50	-	5 070,00	-	5 041,52	-
TOTAUX	28,50	19 371,51	123 440,25	-	104 039,74	-
Résultats de clôture.....	-	19 401,51	123 440,25	-	104 039,74	-
TOTAUX CUMULES	-	19 401,51	123 440,25	-	104 039,74	-
RESULTATS DEFINITIFS	19 401,51	123 440,25	104 039,74	-	104 039,74	-

Ont signé au registre des délibérations MM

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FALVRE, Françoise GRAÛ, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETTÉ, Michel BOUQUÉROD, Gérard CHARRIERC, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERO, Alain ECDIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Marline DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Jamel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRES DE SEANCE : Jean Yves BUCHOT

Pour expédition conforme
Le Président de séance,




Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 15/03/2018
et publication ou notification du 15/03/2018

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12 mars 2018

Délibération 26 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances locales

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, Claude ROZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Vote budget primitif 2018 du budget annexe ZA EN CHACOURT

Considérant la présentation des prévisions du budget primitif 2018 pour le budget annexe ZA EN CHACOURT

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté par 0 abstention, 32 voix pour, 0 contre

- APPROUVE le budget primitif 2018 ZA EN CHACOURT tel que présenté.
 - la section de fonctionnement s'équilibre à 314 773.00 €
 - la section d'investissement s'équilibre à 423 112.00 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 15/03/2018
et publication ou notification du 15/03/2018

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12.03.2018

Délibération 27 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : économie

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY,
SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : étude d'opportunité pour la création d'un lieu unique à Arinthod : pôle entrepreneurial, MSAP et espace culturel (et son volet itinérant)

Vu les statuts de la Communauté de Communes précisant ses compétences en matière de développement économique, de culture et de maison de service au public,

Considérant le projet de création d'un lieu unique à Arinthod, et son volet itinérant comportant : un pôle entrepreneurial (pépinière, espace de coworking, fablab...), un espace culturel (médiathèque, lieu d'exposition et d'accueil de spectacle vivant), un espace MSAP (premier niveau d'information de nombreuses administrations)

Considérant que ce projet innovant nécessite d'étudier à la fois : son contenu, son emplacement, son fonctionnement avec les différents partenaires, une animation permettant de déterminer des filières sur lesquelles s'appuyer, et des propositions pour mettre en œuvre des antennes ou un fonctionnement itinérant,

Considérant les possibilités de financement de ce projet, via le FNADT dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif du Jura et via le programme LEADER du Pays Lédonien

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE du FNADT (Etat) dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif du jura une subvention de 23 002.50€ soit 30% du montant total du projet

SOLLICITE des fonds Européens LEADER du Pays Lédonien une subvention d'un montant de 38 337.50 € soit 50% du montant total du projet

APPROUVE le plan de financement suivant

Délibération 27 .2018.03.12

Dépenses		Recettes	
Etude d'opportunité	34 000 €	Subvention Région (40%)	38 337.50 €
Animation territoriale	25 000 €	Subvention FNADT – Massif (30%)	23 002.50 €
		Autofinancement	15 335.00 €
	€		
Total	76 675 €	Total	76 675 €

ACCEPTE de prendre en charge les éventuels surcoûts ou co-financements inférieurs aux attentes ou défaillants

AUTORISE le Président à signer tout document relatif au lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, à la mise en œuvre et au financement de ce projet

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 21/03/2018
et publication ou notification du 21/03/2018

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
le Président Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12.03.2018

Délibération 27 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : économie

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY,
SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : étude d'opportunité pour la création d'un lieu unique à Arinthod : pôle entrepreneurial, MSAP et espace culturel (et son volet itinérant)

Vu les statuts de la Communauté de Communes précisant ses compétences en matière de développement économique, de culture et de maison de service au public,

Considérant le projet de création d'un lieu unique à Arinthod, et son volet itinérant comportant : un pôle entrepreneurial (pépinière, espace de coworking, fablab...), un espace culturel (médiathèque, lieu d'exposition et d'accueil de spectacle vivant), un espace MSAP (premier niveau d'information de nombreuses administrations)

Considérant que ce projet innovant nécessite d'étudier à la fois : son contenu, son emplacement, son fonctionnement avec les différents partenaires, une animation permettant de déterminer des filières sur lesquelles s'appuyer, et des propositions pour mettre en œuvre des antennes ou un fonctionnement itinérant,

Considérant les possibilités de financement de ce projet, via le FNADT dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif du Jura et via le programme LEADER du Pays Lédonien

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE du FNADT (Etat) dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif du jura une subvention de 23 002.50€ soit 30% du montant total du projet

SOLLICITE des fonds Européens LEADER du Pays Lédonien une subvention d'un montant de 38 337.50 € soit 50% du montant total du projet

APPROUVE le plan de financement suivant

Délibération 27 .2018.03.12

Dépenses		Recettes	
Etude d'opportunité	34 000 €	Subvention Région (40%)	38 337.50 €
Animation territoriale	25 000 €	Subvention FNADT – Massif (30%)	23 002.50 €
		Autofinancement	15 335.00 €
	€		
Total	76 675 €	Total	76 675 €

ACCEPTE de prendre en charge les éventuels surcoûts ou co-financements inférieurs aux attentes ou défaillants

AUTORISE le Président à signer tout document relatif au lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, à la mise en œuvre et au financement de ce projet

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Jura le 21/03/2018 et publication ou notification du 21/03/2018
--

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
le Président Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12.03.2018

Délibération 29 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : Finances

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY,
SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Crédits nouveaux

Vu les dépenses non prévues au budget 2017 ne faisant pas l'objet de crédits reportés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Communautaire,

DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des dépenses ne faisant pas l'objet de crédits reportés à savoir :

Opération 105 Schéma Déplacement Doux : compte 2031 : 6 500 €

Opération 107 Eaux pluviales : compte 21538 : 10 000 €

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget 2018

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 21 mars 2018
et publication ou notification du 21 mars
2018

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
Le Président Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12.03.2018

Délibération 30 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : économie

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY, **SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Yves BUCHOT

Objet : étude d'opportunité pour la création d'un lieu unique à Arinthod : pôle entrepreneurial, MSAP et espace culturel (et son volet itinérant) annule et remplace la délibération de même date et objet-erreur montant

Vu les statuts de la Communauté de Communes précisant ses compétences en matière de développement économique, de culture et de maison de service au public,

Considérant le projet de création d'un lieu unique à Arinthod, et son volet itinérant comportant : un pôle entrepreneurial (pépinière, espace de coworking, fablab...), un espace culturel (médiathèque, lieu d'exposition et d'accueil de spectacle vivant), un espace MSAP (premier niveau d'information de nombreuses administrations)

Considérant que ce projet innovant nécessite d'étudier à la fois : son contenu, son emplacement, son fonctionnement avec les différents partenaires, une animation permettant de déterminer des filières sur lesquelles s'appuyer, et des propositions pour mettre en œuvre des antennes ou un fonctionnement itinérant,

Considérant les possibilités de financement de ce projet, via le FNADT dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif du Jura et via le programme LEADER du Pays Lédonien

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE du FNADT (Etat) dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif du jura une subvention de 23 002.50€ soit 30% du montant total du projet

SOLLICITE des fonds Européens LEADER du Pays Lédonien une subvention d'un montant de 38 337.50 € soit 50% du montant total du projet

APPROUVE le plan de financement suivant

Délibération 30 .2018.03.12

Dépenses		Recettes	
Etude d'opportunité	51 675 €	Subvention Région (40%)	38 337.50 €
Animation territoriale	25 000 €	Subvention FNADT – Massif (30%)	23 002.50 €
		Autofinancement	15 335.00 €
Total	76 675 €	Total	76 675 €

ACCEPTE de prendre en charge les éventuels surcoûts ou co-financements inférieurs aux attentes ou défailants

AUTORISE le Président à signer tout document relatif au lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, à la mise en œuvre et au financement de ce projet

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 23/03/2018
et publication ou notification du 23/03/2018

Pour copie conforme et certification,
Signature dématérialisée
le Président Jean-Louis DELORME

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12.03.2018

Délibération 30 2018.03.12

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 32 Absents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 27/02/2018

Domaine : économie

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY,
SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

Objet : Election d'un représentant au Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)

Considérant que la réglementation stipule que le conseil d'administration du C.I.A.S. comprend, outre son président, un nombre égal : des membres élus par l'organe délibérant de l'EPCI en son sein, et des membres nommés par le président de l'EPCI qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social.

Considérant que la démission de Monsieur BONNE de son mandat de conseiller municipal de la commune de VAL SURAN a mis fin aussi à son mandat de conseiller communautaire et à sa fonction de représentant de la collectivité au sein du C.I.A.S.

Le conseil communautaire

Par 32 votants ; 32 voix pour

ELIT madame Françoise GRAS, Vice-Présidente en charges des affaires sociales comme représentant de la communauté de communes au sein du C.I.A.S.

Madame GRAS accepte cette fonction.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 03/04/2018
et publication ou notification du 03/04/2018

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME



Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 12.03.2018

Délibération 32 2018.03.12
Nombre de membres :
En exercice : 49
Présents : 32 Absents : 17
Qui ont pris part au vote : 32
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation : 27/02/2018
Domaine : Finances

L'an deux mil dix-huit le douze mars à 19 heures le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Rémy BUNOD, Jean-Claude NÈVÈRS, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Cécile BESNIER-TRECOURT, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Daniel DUVERNAY,
SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves BUCHOT

**Objet : Participation pour cotisations sociales payées par le CIAS –
Remboursement frais de séjours des accompagnatrices- séjour sénior**

Vu les statuts de la communauté de communes

Considérant l'obligation de payer des cotisations sociales sur les membres bénévoles siégeant au Centre Intercommunale d' Action Sociale

Considérant le budget 2018 du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S)

Considérant l'organisation de séjours au profit des séniors par le C.I.A.S et les conditions, en particulier l'encadrement obligatoire du groupe par des accompagnateurs (trices) désignés par la collectivité

Considérant qu'il contribue à l'exercice de la compétence « action sociale » de la communauté de communes,

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE l'absence de ressources du C.I.A.S.

DECIDE de verser en 2018, une aide de 2430 € au budget du C.I.A.S.

DECIDE que le séjour de chacun(e) des accompagnateurs (trices) sera, chaque année, à la charge du budget général de la communauté de communes Petite Montagne, dans la limite de 800 € par personne concernée.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 03/04/2018
et publication ou notification du 03/04/2018

Pour copie conforme et certification.

Signature dématérialisée
le Président Jean-Louis DELORME